

chine en fer; 209, feuillard en fer; 210, tôles, sont adoptés.

LES VOTES

M. Plichon développe un amendement tendant à placer, dans une classification spéciale, les tôles percées de plus de cinq trous au décimètre.

Le rapporteur repousse l'amendement de M. Plichon, et propose de l'ajourner après le numéro relatif aux ouvrages en métaux, ou au moins de le renvoyer à la commission.

Le renvoi n'est pas ordonné.

Les droits proposés par la commission sur les n° 211, fer blanc; 212, fils de fer ou d'acier; 213 bis, paille de fer; 213, 214 et 215, aciers; 216, tôles; 217, acier filé; 218, lamelles, sont adoptés.

LES FERRAILLES

M. Thellier de Poncheville, sur le n° 219, ferrailles, développe un amendement tendant à appliquer à la ferraille de fer le même droit qu'à la ferraille de fonte, c'est-à-dire 1 fr. 50, tandis que la commission propose pour la ferraille de fer un droit de 0 fr. 75.

M. Mézières, rapporteur, dit que, personnellement, il serait partisan de l'amendement, mais la commission le repousse.

M. Rozet dit que la réduction du droit a été demandée en faveur des fours Martin.

M. Thellier de Poncheville insiste pour l'adoption de son amendement.

M. Dislère, commissaire du gouvernement, le repousse.

L'amendement n'est pas adopté.

Les n° 219, 220, 221, sont adoptés.

PLOMB

M. Le Cour, sur le n° 222, plomb, développe un amendement tendant à inscrire au tarif minimum un droit de 1 fr. 50. Il ne serait pas sage de transporter en Allemagne l'industrie de la fusion des plombs et de la laisser se monopoliser entre les mains d'un syndicat puissant qui, bientôt, dicterait ses conditions au gouvernement.

M. Laur dit que la France a d'importantes mines de plomb et que si le chiffre de 1 fr. 50, au tarif minimum, était inscrit, bien des mines abandonnées seraient reprises avec avantage.

Le rapporteur repousse l'amendement de M. Le Cour, qui n'est pas adopté.

Les chiffres de la commission sont adoptés.

Le n° 222 est adopté.

ZINC, NICKEL, ETC.

Les n° 223, étain; 224, zinc; 225, nickel; 226, manganèse; 227, antimoine; 228, arsenic; 229, cadmium brut; 230, bismuth; 231, magnésie minérale; 232 et 233, cobalt; 234, brome; 235, iode; 236, iode de potassium et ammonium; 237, phosphore, sont adoptés.

Le commissaire du Gouvernement prie la Chambre, sur le n° 238, acides, d'adopter pour l'acide chlorhydrique le chiffre du gouvernement, qui est de 0,30 au tarif minimum, au lieu de 0,37, chiffre de la commission.

M. Letellier, rapporteur, maintient le chiffre de la commission.

Le chiffre de la commission n'est pas adopté.

Le chiffre du gouvernement est adopté.

Le n° 238 est adopté.

PRODUITS CHIMIQUES

La Chambre adopte les n° 239, oxydes; 240 bis, bioxyde de barium; 240, ammoniac; 241, magnésie calcinée; 242, potasse et carbonate de potasse; 243, cendres végétales; 244, selin de betterave; 245, soude de varech; 246, soude caustique; 247, soude naturelle ou artificielle; 248, natron; 249, bicarbonate de soude; 250, sels de soude non dénommés; 251, sel marin, sel, selme et sel gemme; 252, sels ammoniacaux; 253, sels de cobalt; 254, sels d'argent; 255, sels d'étain; 256, acétates de cuivre; 257, alcool amylique; 257 bis, alcool méthylique ou esprit de bois; 258, aluminate de soude; 259, alun, d'ammoniaque ou de potasse; 260 bis, alunite calcinée ou moulue; 260 ter, hydrate d'alumine; 260, arseniates; 261, borax; 262, carbonates; 263, citrate de chaux; 264, chlorates; 265, chlorures; 266, chromates; 266 bis, éthéracétique et sulfure; 266 ter, chloroforme; 266 quater, colodion; 267, glycérine; 268, kermès minéral ou d'antimoine, crocus minéral et autres oxydes ou sels d'antimoine, à l'exception de l'émétique; 269, lactate de fer; 270, nitrates; 271, oxalate de potasse; 271 bis, pyrogallique; 272, silicate de soude ou potasse.

M. Le Gavrian demande à la Chambre d'adopter l'augmentation proposée par la commission sur le n° 273, sulfates, en ce qui concerne les sulfates de cuivre, l'augmentation répondant à un amendement qu'il avait présenté et qui tend à mettre de 40 fr. et 8 fr. au lieu de 4 fr. et 3 fr. sur ces sulfates.

M. Méline, président de la commission, dit que la commission revient à ses anciens chiffres (Très bien ! Très bien !).

Ces chiffres sont adoptés.

La Chambre adopte le n° 273, sulfates, ainsi rectifié, en admettant aussi l'exemption demandée par le gouvernement pour les sulfates calcinés. La Chambre adopte les n° 274, sulfates et autres sels de quinine; 275, sulfates et bisulfates; 276, hyposulfate de soude; 277, sulfures; 278, tartrates de potasse; 279, prussiate de potasse.

M. Jules Roche, ministre du commerce, demande, sur le n° 279 bis, superphosphate de chaux, et sur le n° 280, produits chimiques dérivés du goudron de houille, de maintenir l'exemption proposée par le gouvernement.

Le rapporteur maintient les chiffres de la commission.

La Chambre adopte les n° 279 bis et 280 ainsi rectifiés, et le n° 281, saccharine; 281 bis, engrais chimiques, et 282, produits chimiques non dénommés.

La Chambre passe aux teintures préparées et adopte les numéros 283, cochenilles; 284, kermès animal; 285, laque en teinture; 286, indigo; 287, indigo, pastel, etc.; 288, pâte à pastel, grossière; 289, caëchon; 290, rocou; 291, pastel; 291 bis, pastel; 292, mauve; 293, extraits de bois; 294, teinture; 294 bis, teintures dérivées du goudron de houille; 295, outremer, chiffres du gouvernement; 296, bleu de Prusse, et 297, carmins.

M. Le Gavrian propose un amendement sur le n° 298, vernis, et en demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est ordonné.

Le n° 298 est réservé.

La Chambre adopte les n° 299, encre à écrire, à dessiner ou imprimer; 300, noir; 301, crayons; 301 bis, mines pour crayons; 302, graphite plumeau et pierre noire; 303, terres de couleur; 304, charbons préparés pour l'éclairage électrique; 305, cires broyées ou autrement préparées pour la peinture; 306, terres de Cologne, etc.; 307, vernis schweinfur, etc.; 308, vernis de moulage Brunswick, etc.; 309, talc pulvérisé; 308, 309, 310, couleurs.

Le commissaire du gouvernement demande à la Chambre d'adopter les chiffres de 12 et 8 francs, sur le n° 311, parfumerie.

Ces chiffres sont adoptés, ainsi que tous les chiffres proposés par le gouvernement. Les n° 311 et 312, ainsi modifiés, sont adoptés. La Chambre adopte, avec le chiffre du gouvernement également, les n° 313, parment ou savon au lichen à fécule, etc.; 314, espèces préparées, 315 et 316, médicaments compris, et 317 chichorée brûlée ou moulue.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, 9 heures du matin.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Les Pensions Civiles

Paris, 4 juillet.

On a distribué aujourd'hui le projet de loi de M. Rouvier, portant la réforme complète du régime des pensions civiles et l'abrogation pour l'avenir, de la loi du 9 juin 1853.

On reproche à cette loi de consacrer des inégalités choquantes, au préjudice des agents qui restent longtemps au service. Il en résulte que le fonctionnaire n'est jamais intéressé à prolonger sa carrière, puisque toutes les retenues qu'il subit, tous les services qu'il rend à partir du jour où il a acquis le droit à la retraite, sont absolument perdus pour lui, et, s'il meurt avant d'avoir rempli les conditions exigées pour lui conférer ce droit. S'il ne compte par exemple que 29 ans, 11 mois et 29 jours de services, l'Etat est déchargé de toute dette envers la veuve et les orphelins, qui restent ainsi sans ressources.

Voilà pour la situation du fonctionnaire. Pour le Trésor, les inconvénients de la loi de 1853 ne sont pas moindres : les retenues prélevées sur les traitements pour le service des pensions civiles et qui, à ce titre, auraient dû être conservées et capitalisées, sont versées en recettes dans les caisses du Trésor, qui les emploie à ses dépenses annuelles.

On est donc en droit de dire que, si la charge des pensions devient de plus en plus lourde, c'est moins à cause du nombre et du taux de ces pensions que parce que les auteurs de la loi de 1853 ont négligé de capitaliser. C'est là le principal but du projet de M. Rouvier.

LE NOUVEAU PROJET

En voici les quatre grandes lignes : Tout fonctionnaire ou employé subit, suivant l'importance de son traitement, des retenues graduées de 5 à 7 0/0; l'Etat lui alloue, de son côté, une subvention calculée en proportion inverse du chiffre de ce même traitement. Elle va de 8 0/0 à 5 0/0 pour les agents sédentaires et de 11 à 7 0/0 pour les agents du service actif.

Les retenues et subventions sont versées à la caisse des retraites pour la vieillesse, qui les inscrit immédiatement à un compte individuel ouvert à chaque fonctionnaire. Les sommes provenant de ces retenues deviennent la propriété inextinguible du titulaire qui, à accompli dix ans de services, mais les subventions ne lui sont définitivement acquises que s'il arrive à la retraite. A son décès, le capital réservé à ces subventions est consacré à constituer une pension à sa veuve ou, à défaut de veuve, il fait retour à un fonds commun. Ce fonds commun, qui joue un grand rôle dans le mécanisme de la caisse de retraites, s'alimente, en outre, du produit des comptes frappés de déchéances pour diverses causes, telles que démissions, révocations, etc. Son actif est réparti tous les ans au marc-le-franc de chaque compte individuel.

Ainsi conçu, le système proposé par M. Rouvier tient, à la fois, de l'épargne et de la rente; il offre de sérieux avantages pour le Trésor, dont il précise et limite les sacrifices. En ce qui concerne les employés et leurs familles, si les sommes qui leur reviendront sous forme de rente viagère ou de remboursement de capital ne doivent pas être, en moyenne, supérieures au chiffre que représente aujourd'hui leur pension, ils sont, du moins, certains d'obtenir, à la fin de leur carrière, une récompense proportionnée à la durée réelle de leurs services. En effet, la rente viagère variant nécessairement, en raison des chances de la mortalité et du jeu de la capitalisation, s'accroît, surtout dans les dernières années de la carrière parcourue par le fonctionnaire qui aura, par conséquent, intérêt à la prolonger.

Comme on ne peut disposer que, pour l'avenir, la plupart des employés en fonctions resteront forcément soumis à la législation actuelle.

Toutefois, on a fait disparaître par une disposition transitoire ce que la loi de 1853 avait de trop brutal à leur égard.

Du moment que l'on abordait, d'une manière générale, la question des pensions civiles, il devenait inadmissible de laisser subsister, même pour un temps, quelques rigoureuses exigences de cette loi.

Ainsi, il est attribué une pension proportionnelle aux veuves de fonctionnaires décédés, après avoir accompli vingt ans de services seulement.

Enfin, on reconnaît aux agents le droit absolu à la retraite à 65 ou 60 ans d'âge, selon qu'ils appartiennent au service sédentaire ou actif, ce n'est pas excessif.

Les Maîtres Répétiteurs

Paris, 4 juillet.

Le ministre de l'instruction publique pour examiner un projet de décret relatif aux maîtres répétiteurs des lycées et collèges.

Elle est composée de MM. Chalamet, sénateur; Dupuy, Jacques et Ordinaire, députés; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire; Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, plus quatre professeurs et deux censeurs des lycées de Paris.

D'après ce projet, les maîtres seraient associés davantage au travail de la classe; ils devraient surveiller, contrôler et diriger, s'il y a lieu, le travail des élèves; ils pourraient être chargés de répéter certaines parties des cours des professeurs et organiser des conférences spéciales pour certains élèves. Il y aurait deux catégories de titulaires : les titulaires divisionnaires, c'est-à-dire chargés d'une division et faisant, par conséquent, le service du docteur et les titulaires généraux, remplaçant les maîtres appelés actuellement suppléants, pouvant passer dans plusieurs études et ne faisant pas le service du docteur. Certains titulaires généraux de première classe pourraient recevoir le titre de directeurs d'études.

Le projet fixe d'une façon précise pour chaque catégorie le temps de service et le temps de liberté.

Les traitements des répétiteurs seraient établis d'après les principes suivants : pour le deuxième ordre, comprenant les simples bacheliers, le répétiteur apparaîtrait désormais comme une carrière offrant des avantages équivalents à ceux du professorat dans les collèges.

En conséquence, on ferait correspondre les traitements des répétiteurs de lycées, bacheliers à ceux des professeurs des collèges bacheliers. On voudrait, au contraire, pousser les répétiteurs licenciés vers les différentes agrégations et les fonctions

supérieures de l'enseignement. Aussi, le traitement des répétiteurs licenciés de première classe, dans les lycées, devrait-il correspondre seulement au traitement des professeurs de collèges licenciés de 2^e classe.

Les répétiteurs généraux pourraient être autorisés à loger hors de l'établissement, après dix ans de services effectifs, s'ils étaient célibataires, et après 5 ans, s'ils étaient mariés ou veufs avec enfants. Ils recevraient une indemnité de 500 francs qui serait portée à 1,000 francs, pour ceux qui, mariés ou veufs avec enfants, demanderaient à ne pas être nourris au lycée.

Les plaintes formulées contre les répétiteurs leur seraient communiquées avant qu'ils aient été l'objet d'une mesure disciplinaire. Ils seraient toujours entendus avant que celle-ci soit définitivement prononcée.

Les propositions de l'administration, après examen de la commission, seront portées à la connaissance des répétiteurs. Les délégués de ceux-ci seront admis à présenter à la commission les observations des intéressés.

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 4 juillet.

Le paquebot Sydney, capitaine Delacroix, des Messageries maritimes, courrier du Japon et de l'Indo-Chine, est arrivé l'avant-dernière nuit à Marseille. Il n'avait pas moins de 300 passagers, dont nous citerons :

M. Prandi, président de la commission d'abrogation de la frontière sino-annamite, qui retournera l'hiver prochain au Tonkin pour continuer les travaux qu'il a dirigés cette année; M. Niobey, substitut du procureur général à Saigon; MM. Lagos et Robert, capitaines d'infanterie de marine; M. Thierry et Prado, capitaines d'artillerie; MM. Leblond, Vétel, Brout et Aucher, lieutenants d'infanterie de marine, venant du Tonkin; M. Brington, ingénieur des mines d'Alphonse; M. Lippman, président de la cour d'appel de Pondichéry; cinq planteurs de la Cochinchine, qui ont rempli les précédents arbrissements les cafiers détruits par un parasite analogue au phylloxéra de la vigne, et le colon américain Olcott, président de la société de théosophie, ardent propagateur du bouddhisme.

Le Sydney a fait une excellente traversée, marquée, à l'aller, par la rencontre, près de Colombo, du steamer russe Odessa, transportant un convoi d'émigrants à Vladivostok. Il y a eu, entre les deux navires, échange de saluts et acclamations enthousiastes de la part des Russes.

Les nouvelles du Tonkin établissent que la situation du gendarmement militaire, comme c'est naturel, pendant que les indigènes sont occupés à la récolte du riz. Dans la province de Cho-Bô, tout est tranquille, mais divers engagements ont eu lieu d'autre part.

A Trai-Son et Phap-Lô, la garde civile d'Hai-duong a mis en déroute trois ou quatre cents pirates qui ont laissé cinquante des leurs sur le terrain.

Dans la province de Sontay, une bande de trois cents hommes, sous la direction du Docteur, a été cernée et surprise dans le huyen de Lap-Tehac. Nos soldats ont fait cinquante-deux prisonniers et ils ont délivré quatre-vingt-cinq hommes et vingt-cinq chevaux. La bande de Lung-Sung, qui occupait la région de Bac-Ninh, s'est déplacée et a gagné le nord-ouest. Elle est nombreuse et bien armée. Pour la chasser définitivement de cette région, il faudrait des opérations de longue durée, et il n'est pas possible de les entreprendre en cette saison.

Dans la nuit du 15 au 16 mai, M. le capitaine Ganeval, du 3^e tonkinois, commandant le poste de Lien-Son, a envoyé un détachement de quatre fusils et de deux hommes, sous le commandement de M. le sous-lieutenant Clément, du 9^e d'infanterie de marine, avec mission de s'emparer du Docteur-Chu, dont la présence lui avait été signalée dans le village de That-Truc.

Muni d'indications précises, ce détachement a cerné la maison où se trouvait le chef pirate; celui-ci a été pris, ainsi que sa mère, sa femme, ses trois enfants, la femme d'un pirate chinois et deux autres pirates.

Bien qu'une partie du groupe que l'on comptait surprendre eût quitté le village dans la soirée, le but principal a été atteint. Le Docteur-Chu était très redouté dans cette région; il avait fait, quelques jours auparavant, des efforts de mission, mais avait rompu brusquement les pourparlers engagés à ce sujet.

Les pirates, contre lesquels la garde civile s'est battue toute la journée du 22, ont perdu 30 hommes et laissé entre nos mains 10 fusils à tir rapide, trois revolvers et des cartouches. Le docteur a été tué et huit de ses hommes ont été blessés. M. Muselier, vice-résident, est venu prendre part à l'opération, avec divers détachements de la colonne de police, le 22, à 4 heures du soir.

Cinq jours après, le docteur était exécuté à Hanôï, sur la pelouse du square Paul-Bert.

Ce petit chef pirate, nommé Vu-Din-Chanh, qui avait été amené à Hanôï dans une cage, dont on l'a retiré au moment du supplice, est mort avec l'insouciance ordinaire que l'on constate chez tous les Annamites.

La tête a été envoyée à Hong-Yen pour y être exposée; son corps a été jeté dans le fleuve Rouge, ainsi que l'ordonnait le jugement du tribunal mixte.

600 pirates chinois, poursuivis par un détachement de l'armée et de la garde civile, près de Mon-Gay, ont franchi la frontière chinoise.

Les trains partis le 16 et le 17 juillet, avec des correspondances pour Tien-Ha, ont été enlevés par les pirates; le premier, près du village de Tien-Ha; le second entre Andao et Ven-Lap.

L'hôpital de Ninh-Binh est encombré de malades, fiévreux et dysentériques.

Le brigadier de gendarmerie Villard s'est fait sauter la cervelle à Nam-Dinh. On ne sait comment expliquer ce suicide.

Le sous-lieutenant Chaudouret a été tué dans un combat avec les pirates, le 8 mai, sur les bords de la rivière Claire, près de Tam-Duy. M. Chaudouret était parti du poste du Hanôï avec 73 hommes commandés par le lieutenant Tazaldi, du 3^e tonkinois.

M. Sazarov de Forges, administrateur délégué de la société industrielle de l'Habra, et de la Macta (province d'Oran), disparaissait le 1^{er} juin dernier.

Après avoir attendu un laps de temps assez long, le directeur de la société, M. Paul Devès, sénateur, saisissait le parquet de ce fait.

M. Boutet, juge d'instruction, commis à l'effet de rechercher ce que pouvait être devenu M. Sazarov de Forges et les causes de sa disparition, a fait examiner le compte de sa gestion; un déficit de 300,000 francs a été constaté.

M. Sazarov de Forges est activement recherché.

LA GRÈVE DES CROQUE-MORTS

Paris, 4 juillet.

Après la grève des boulangers, des épi-

ciers, des coiffeurs et de tant d'autres corps

de métiers, nous voilà encore menacés d'avoir prochainement la grève des porteurs des pompes funèbres, c'est-à-dire des croque-morts.

Les porteurs parisiens ont, en effet, résolu de former un syndicat qui sera chargé de demander à l'administration de supprimer les pourboires en élevant à 6 fr. la journée des porteurs, laquelle est actuellement de 4 fr. 50.

Cette journée n'était encore, avant le 1^{er} juillet de cette année que de 3 fr. 33. C'est le conseil d'administration qui, spontanément, vient de la porter au taux actuel.

Outre la journée de 4 fr. 50, chaque homme touche une indemnité de chaussures de 6 fr. par mois, plus une haute paire d'ancienneté ainsi proportionnée : 5 fr. par mois au bout d'un an de présence; 10 fr. au bout de deux ans; 15 fr. après cinq ans; 20 fr. après dix ans, et 25 fr. au bout de quinze ans. Il convient d'ajouter à cela l'habillement qui est fourni par l'administration.

Malgré cette situation, meilleure à certains points de vue que celle de beaucoup d'ouvriers, les porteurs parisiens désirent la suppression des pourboires et la journée de 6 fr. Ils demandent encore la suppression des brancards (comtes) pour les enfants au-dessus de deux ans, ce mode de transport à bras étant devenu fort pénible par suite de l'éloignement toujours plus considérable des cimetières qui avoisinent Paris.

Les porteurs doivent se réunir mardi prochain 140, rue de l'André, pour s'entendre sur la formation d'un syndicat.

ÉTRANGER

Rome, 4 juillet.

On donne comme très exact que M. de Solms, ambassadeur d'Allemagne, a remis à M. di Rudini, au nom de l'empereur son souverain, le grand-croix de l'Aigle-Noir, avec une lettre très flatteuse.

Le président du conseil a prié l'ambassadeur de remercier l'empereur et lui a demandé la permission de rendre publique la décision conférant cette distinction.

Le comte d'Arco, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a été décoré de l'Aigle-Rouge.

Noyés dans une chapelle

Berlin, 4 juillet.

Un accident bizarre s'est produit récemment au village de Spang, près de Trèves.

Deux enfants d'un berger de la commune, ayant été surpris par un orage, se réfugièrent dans une chapelle de la sainte Vierge, qui se trouvait à proximité; mais les eaux pénétrèrent dans l'édifice et les enfants furent noyés. On a trouvé leurs corps cramponnés à la statue de la sainte Vierge.

Les affaires de Cuba

Madrid, 4 juillet.

La Chambre s'est occupée des affaires de Cuba.

M. Canovas a déclaré qu'il était disposé à accorder à Cuba et à Puerto-Rico la décentralisation sur le terrain économique, mais non sur le terrain politique; il y aurait danger à accorder l'autorité politique à Cuba, parce qu'il s'y trouve des partisans de la séparation avec l'Espagne.

Le ministre a ajouté que l'Espagne ne renoncera jamais à la moindre parcelle de son territoire; sur ce point, tous les partis espagnols sont unanimes.

Le discours de M. Canovas a été très applaudi.

DÉTAILLEMENT EN ALLEMAGNE

Bamberg, 4 juillet.

Un train de plaisir allant de Berlin à Munich a déraillé près de Eggolsheim.

Une dame, nommée Dupont, a été tuée; sept autres voyageurs ont été blessés grièvement, et douze n'ont eu heureusement que des contusions sans gravité. Les secours médicaux sont arrivés très promptement.

Le télégraphe a été brisé par les wagons qui se sont renversés.

Les employés du chemin de fer, qui étaient dans le train, n'ont pas été blessés.

LA TRIPLE ALLIANCE

Une nouvelle recrée. — Entente entre l'Allemagne et la Hollande. — Promesses de fiançailles entre la petite reine et un prince allemand.

La Haye, 4 juillet.

Une entente s'est établie entre l'empereur d'Allemagne et le gouvernement hollandais. L'Allemagne garantit l'intégrité de la Hollande et lui promet de soutenir et de protéger les intérêts hollandais; de son côté, la Hollande s'engage, en cas de guerre, à garder la neutralité la plus absolue. Cette neutralité serait plutôt bienveillante.

Il n'y a ni traité, ni arrangement formel; mais simplement une entente confidentielle résultant d'un échange de vues.

On a reconnu à faire entrer la Hollande dans une coalition douanière. Les ministres ont déclaré que le nouveau cabinet libéral ne ratifierait jamais de pareils engagements.

Quant la jeune reine aura atteint sa seizième année, elle sera fiancée au fils aîné du prince Albrecht de Prusse, régent de Brunswick.

L'AFFAIRE DE FOURMIES

Donai, 4 juillet.

Le procès intenté à l'anarchiste Culine, poursuivi sous l'inculpation de provocation directe à un attentat armé, à Fourmies, est venu aujourd'hui samedi, devant la cour d'assises du Nord.

A 10 heures 1/2, Culine est introduit dans la salle des assises entre deux gendarmes. Il prend place au banc des prévenus démunis.

Quelques instants après, le docteur Lafargue vient prendre place au banc des prévenus libres; il doit répondre du discours tenu le 11 avril à Mignehies, dans une réunion publique, et dans lequel le procureur général a trouvé les éléments d'un délit de provocation au meurtre.

M. Maulion, procureur général, a déposé des conclusions par lesquelles il a demandé à la cour de réunir en une seule les affaires Culine et Lafargue et de les soumettre au même jury.

Malgré l'opposition de M. Millierand, la cour a décidé que les deux affaires seraient réunies.

Après l'appel des témoins, qui se sont retirés, le président a procédé à l'interrogatoire de Paul Lafargue, qui répondant point par point à celles de ses phrases relevées dans la

citation, a exposé ses théories socialistes. Il a terminé en disant qu'il n'a pu exciter au meurtre, car ses exhortations auraient été contraires à toutes ses convictions. Il a démenti formellement les propos qui lui ont été prêtés par des témoins à l'instruction.

Interrogatoire de Culine

Culine a déclaré avoir organisé des conférences et y avoir tenu des propos très violents; il a fait le récit détaillé de l'emploi de son temps pendant la journée du 1^{er} mai.

Son récit diffère un peu de celui de l'acte d'accusation. Il nie avoir tenu les propos rapportés par le brigadier de gendarmerie : « Détruisez nos frères à tout prix, ou

L'Orphéon des ateliers Imbert frères, prêtera son bienveillant concours.

Aux heures et demie du soir, concert vocal et instrumental sur la place Lavallée.

Le tirage de la tombola commencera à cinq heures précises.

A sept heures, grand concert d'amateurs café Montaland.

Rive-de-Gier. — Lâcher de pigeons. — La société colombophile la Messagère, de Rive-de-Gier, a donné hier un concours de pigeons.

Le lâcher a eu lieu à Sedan (Ardennes), à 3 h. 40 du matin.

Voici les noms des lauréats qui ont obtenu des primes : 1^{er} Antoine Jullien, 11 h. 36 m.; 2^e Antoine Sybille, 11 h. 39 m.; 3^e Joseph Desours, 11 h. 43 m.; 4^e s.; 5^e Jean Durios, 12 h.; 6^e Jean Durios, 12 h. 2 s.; 7^e Joseph Desours, 12 h. 4 m.; 8^e s.; 9^e Jean Durios, 12 h. 50 m.; 10^e Pierre Dour, 12 h. 53 m.; 11^e s.; 12^e Michel Jullien, 1 h. 43 m.; 13^e s.; 14^e Francis Crozet, 1 h. 46 m.; 15^e s.; 16^e Joachim Chupier, 2 h. 50 m.

Sou des écoles laïques. — Les recettes de la fête scolaire de dimanche dernier se sont élevées à 2,586 fr.; les dépenses à 834 francs. Le bénéfice, soit 1,752 fr., a été versé à la caisse du Sou des écoles laïques.

Roanne. — Tentative de suicide. — Hier, à 3 heures du soir, le nommé Pierre Joatton, 62 ans, ouvrier tisseur, rue du Creux-Granger, s'est rendu sur les bords du canal et s'est tiré, un peu au-dessous du sein gauche, un coup de pistolet. Le malheureux est tombé dans le canal, mais sa blessure n'étant pas mortelle, il a pu sortir de l'eau sans le secours de personne. Le blessé a été transporté à l'hospice; il est marié et père de quatre enfants.

ISÈRE

Vienne. — Fête de Saint-André-le-Bas. — Les jeunes gens du quartier de Saint-André-le-Bas et de la Porte-de-Lyon, sont priés de se rendre à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 5 juillet, à 2 heures de l'après-midi, café Rostaun, aux Portes-de-Lyon.

Un singulier coup de foudre. — On nous rapporte un bizarre accident qui s'est produit le 1^{er} juillet, à 8 heures du soir, au moment où un violent orage était déchaîné sur la ville.

Le sieur Jean-Baptiste Eschinar, propriétaire à Levau-sur-Vienne, était sur le seuil de sa porte, lorsqu'un coup de tonnerre éclata.

La commotion le projeta à quelque distance de son habitation.

M. Eschinar en a été quitte pour quelques contusions sans gravité à la tête; mais à quelques pas de lui, une vache qui se trouvait dans son écurie, a été tuée sur le coup, tandis qu'un veau et une chèvre, placés dans la même écurie, n'ont éprouvé aucun mal.

DROME

Crest. — Une pétition. — Une pétition, revêtue de 40 signatures, vient d'être adressée aux membres du conseil municipal.

Les pétitionnaires demandent à la municipalité d'empêcher l'édification, sur les bords du canal, d'un mur qui les empêcherait de laver les voitures.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Vacances des écoles primaires. — Les vacances des écoles primaires publiques du département sont fixées ainsi qu'il suit :

Sortie le 15 août 1894. — Rentré le 5 octobre.

Arrestation d'un fou. — Le nommé Etienne B..., âgé de 36 ans, demeurant en dernier lieu à Borzé-le-Châtel, évadé d'une maison d'aliénés, a été arrêté hier soir à la Coupée et conduit à l'hôpital, pour être reconduit à Bourg.

Fête de nuit au tir. — Aujourd'hui dimanche, à 7 h. 1/2 du soir aura lieu au parc du tir la grande fête de nuit.

Tournus. — Les détournements à la caisse d'épargne. — Un grand nombre de déposants sont venus pour retirer leurs fonds. On ne peut leur rendre de suite; mais tout le monde sera remboursé intégralement.

Les détournements remontent à l'année 1882, M. Lefin l'a révélé lui-même.

Il y a trois ans, M. Bédin fut déclaré en faillite, et on s'occupa de ses emplois de caissier-directeur de la caisse d'épargne et de receveur municipal et des hospices, lui aient été conservés.

NOS ÉCHOS

Les basses pressions ont pagné la mer du Nord et le baromètre est en hausse sur toute la France.

Aujourd'hui à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir 708 mm.

Pluie depuis 24 h. : 7 mm.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum + 12,6 maximum + 24,0; à l'air libre, minimum + 10,1 maximum 24,0.

Probable : Temps assez beau.

M. Barbey à Lyon :

M. Barbey, ministre de la marine, représentera le gouvernement aux fêtes qui seront

données à Lyon, du 12 au 19 juillet, à l'occasion du concours national de tir.

Le ministre de la marine présidera probablement la distribution des récompenses décernées aux tireurs, et séjournera vingt-quatre heures dans notre ville.

**

Au Grand-Théâtre : Voici la liste des engagements faits par M. Poncet, pour la saison théâtrale 1894-1895 :

Ténors : MM. Berger, Massart, Delfy Hyacinthe.

Barytons : MM. Noté, Huguet, Lassaly.

Basses : MM. Bourgeois, Chavaroche, Dejean, Javid, Fronty.

Falcons : M^{me} Dauriac, Janssen.

Chanteuses légères : M^{me} Boucart (demi-caractère), Candelon, Berthely.

Contraltos : M^{me} Bossy et Bailly.

Dugayons : M^{me} Doux et Plantin.

La direction du Grand-Théâtre a l'intention de monter Tannhäuser de Wagner, et le Roi d'at dit de Delibes.

Parmi les reprises, citons Lohengrin, Sigurd et Etienne Marcel.

**

Les compartiments de fumeurs : M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, vient, par une circulaire, d'inviter les administrateurs des compagnies de chemin de fer à augmenter le nombre des compartiments de fumeurs, dans la mesure que permettra la composition des trains.

Les fumeurs, aussi nombreux que peu favorisés, remercieront le ministre des travaux publics. Mais peut-être serait-il plus pratique de réserver, comme cela se fait à l'étranger, quelques compartiments pour les non-fumeurs toujours en minorité.

**

Chemin de fer Decauville : Hier, est arrivé à la gare de Perrache, le matériel destiné à l'installation du petit chemin de fer Decauville qui doit faire le service du Grand-Camp, sur un parcours de cinq kilomètres pendant tout le temps que durera le concours de tir.

Les voitures pour le service des voyageurs sont à peu près du modèle des voitures de tramways appelées communément Buffalo, mais montées sur trucs dits « boggies » et d'une légèreté qui leur donne un aspect vraiment gracieux et élégant.

L'installation intérieure est aussi des plus confortable.

**

Un nouveau jeu : Un jeu qui maintenant fait fureur est le jeu de l'Alma.

Il se joue sur un carton qui forme damier, avec de petits pions semblables aux pions d'échecs.

Les quatre angles de l'Alma sont composés chacun de dix-neuf damiers.

Les adversaires choisissent chacun un angle et placent sur les dix-neuf damiers, dix-neuf pions.

Le combat commence. Il s'agit pour gagner de déplacer les pions de son adversaire — on ne les prend pas, on les franchit seulement — et d'y substituer les siens.

LES GARÇONS DE CAFÉ

Deux cents garçons limonadiers environ, se sont réunis, la nuit dernière, dans la salle des palmiers du restaurant Bellecour, pour entendre le rendement de compte de la commission chargée de faire les démarches nécessaires pour obtenir des patrons la suppression des frais et le port de la monnaie.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2, sous la présidence du citoyen Pachoud assisté des citoyens Duverger et Chauffin, assesseurs; Salette, secrétaire.

Le citoyen Rocher rend compte des démarches de la délégation dont il faisait partie. Tous les patrons de café ont de brasserie, à l'exception de trois, ont décidé la suppression immédiate des frais et accordé le port de la monnaie.

Le citoyen Laguen, au nom des garçons de la Maison-Dorée, veut expliquer la conduite de ses camarades qui ont adressé à leur patron une pétition dans laquelle ils déclaraient être contents de leur situation.

L'assemblée le hue et l'empêche de parler. Le citoyen Bourd fait le procès des bureaux de placement et demande à l'assemblée de voter une motion invitant la municipalité à les faire fermer.

Le citoyen Rocher explique que les pouvoirs publics, la municipalité surtout, n'ont rien fait contre les placeurs. En décembre dernier, on a remis au maire un dossier renfermant 150 plaintes portées contre 48 placeurs. Aucune enquête n'a été faite. Les placeurs visés ont continué leur malhonnête métier.

Il demande à l'assemblée d'envoyer des délégués rappeler au maire l'existence de ce dossier.

Le citoyen Desrieux propose l'ordre du jour suivant :

« Tout citoyen syndiqué appartenant à la corporation des garçons limonadiers déclare sur son honneur s'engager à ne plus s'adresser aux placeurs pour se procurer du travail. »

« La Bourse du Travail, la chambre syndicale, la 17^e société de secours mutuels, sont seules aptes à exécuter toutes les demandes formulées par les patrons. »

« La confiance des patrons ne peut être mal placée en s'y adressant, puisqu'il est reconnu que tout sociétaire jouit de ses droits de citoyen. »

« La corporation déclare les pouvoirs publics responsables des incidents qui pourraient surgir à l'occasion de la mise en exécution des articles votés à l'assemblée du 4 juillet 1894. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité ainsi que la proposition suivante présentée par le citoyen Rocher :

« Attendu que trois maisons ne se sont pas conformées aux desiderata de la corporation l'assemblée décide que si d'ici au 10 juillet elles ne se sont pas soumises au règlement adopté par la majorité des patrons, elles sera dans la nécessité de les mettre à l'index. »

Après un appel du citoyen Pachoud en faveur de l'union, la séance est levée à 2 heures 1/2.

Arènes lyonnaises. — Aujourd'hui, à trois heures et demi, dernières courses de taureaux par le quadrille landais.

La Vigilante fraternelle. — A 2 heures 1/2, quatrième fête annuelle et distribution de prix du 1^{er} concours de tir, au stand, 155, chemin de la Demi-Lune.

Anciens élèves de l'enseignement professionnel. — A une heure, grande fête annuelle, au Palais d'Été, 277, cours Gambetta.

Harmonie du 7^e arrondissement. — Concert au Palais de la Bourse. Réunion des musiciens au siège, à une heure.

Union sténographique lyonnaise. — Distribution des prix de concert, au Pré-aux-Clercs, cours Vitton, 108, à 2 heures.

Sou des Ecoles de Collonges. — A 3 heures, fête de bienfaisance, sous la présidence de M. Ulisse Pila.

Fêtes de bienfaisance. — Aujourd'hui, à 2 heures, au Grand Concert de l'Horloge, fête de bienfaisance.

lorsqu'il fut brusquement entouré par une bande de rôdeurs qui, après l'avoir terrassé, s'emparèrent de son porte-monnaie et prirent la fuite.

Le volé est allé faire sa déclaration au poste de la mairie du III^e arrondissement.

A minuit, un jeune homme accompagné d'une femme, a été assailli, place Le Visle, par trois individus qui l'ont roué de coups.

Plusieurs personnes accourues à ses cris l'ont dégagé et mis les agresseurs en fuite. Aucune arrestation n'a été opérée.

Concerts-Bellecour. — La persistance de la pluie a forcé encore l'administration des Concerts-Bellecour, à renvoyer la fête annoncée

Le Gérant : R. VITROU.

emaine bien peu intéressante sur les marchés de Lyon. Au palais du

ures, les résumons sont toujours difficiles à faire, et les transactions, difficiles à conclure, nous sommes sur près de la rue de la Harpe, on parle cependant de deux millions, très importantes sommes à la fin de ce jour entre spéculateurs et autres meneurs de la place.

Le marché de la région de la Croix-Rouge est en équilibre, il faut assez compter sur les 400 à 450 foins nouveaux à faire, la récolte est bonne, la qualité est bonne, on ne point été impressionné, il y a un grand nombre de voitures de vert, elle est enlevée en peu de temps.

Les réunions de Vaise, toujours bien suivies, ont été très actives.

La boucherie lyonnaise s'est approvisionnée, et quelques courtiers ont chargé des wagons à destination de Paris; les bœufs africains sont arrivés.

se, et les cours se sont maintenus à la précédente semaine, à l'exception aux qui ont subi une assez forte baisse sur le marché du 3 courant.

MARCHÉ AUX FOURRAGES
Lyon - Guillotière

4 Juillet 1891

» ordinaire.....	»	6 »
zerne, 1 ^{er} choix.....	»	7 50
» ordinaire.....	»	» »
ille de seigle.....	»	3 50
» de froment.....	»	3 25
» d'avoine.....	»	3 50
Droits d'octroi non compris		

Nous donnons ci-dessous la nomenclature de quelques lots pris au hasard dans les 5.000 composant cette série.

Guipure blanche ou crème, pour rideaux, le mètre..... » 15	Quelque hors de saison, nous ne saurions trop recommander aux dames le rayon de COUVERTURES.	LITERIE !	Tapis de table brochés à franges, expertisés..... 1 25	LES NOUVEAUTÉS	Chaussettes de coton pour hommes, au lieu de 95 c. la paire..... » 40
Guipure française, maille cordonnet pour rideaux, le mètre..... » 25	Il y a de là occasions sans pareilles et ce sera, nous n'en doutons pas, une des principales attractions de la mise en vente de LUNDI.	SACRIFICES ENORMES,	Tapis de table satin broché, franges nouées valant 6 fr..... 2 45	Tissus Lainages, Indienne, satins pour robes qui ont coûté extrêmement cher à la maison, ont été expertisés littéralement pour rien.	Bas coton noirs et couleurs, d'une qualité de 2 francs la paire..... » 85
Vitreaux d'opium, jolis rideaux tout gaze le mètre..... » 45		Grilliers plume vive épurée, enveloppe cou-til..... 2 60	Crachas Veronée, larg. 130, pour amou-lements, val. 21, 25, le m..... » 75	Ombrelles neuveauté pour hommes et dames, ayant coûté 3 fr..... 1 25	Chemises pour hommes, col, devant, poi- gnets, toile fine..... 2 95
Rideaux guipure, bordés, encadrés, haut 3 m. 50, la paire..... 1 95		Traversans plume vive épurée, enveloppe cou-til..... 3 45	Grandes impressions genre Gobelins, pour rideaux tentures, le mètre..... » 85	Armures Pékin pure laine, large. 1 m., pour robes, valant 2 fr. le m..... » 70	
Mournoirs blancs pur fil Cholet, valant 8 fr. la douzaine..... 3 45		Les Capes à soumier clastique capiton- née fer bronze ou nickelé..... 17 50	Rideaux broché style Moyen-Age, franges nouées haut, 3 m. valant 8 fr..... 3 45	Voies fil à fil, larg. 1 mètre, pour robes et costumes, valant 2 f. 35 le m..... » 95	
		Matelas à soumier clastique capiton- née fer bronze ou nickelé..... 17 50	Tapis aloés pour salles à manger, 2m 50 + 1 m. 80, expertisés..... 4 90	Voies imprimé pure laine, pour robes et costumes, valant 3 fr. le mètre..... 1 25	
		Matelas tout en crin d'Algérie reconverts cou-til beige pur fil, expert..... 7 90		Carreaux, Filots, Armures splendides lainages pure laine, largeur 1 m. et 1 m. 20, val. de 5 à 7 fr., expertisés..... 1 95	
		Matelas laine de pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50		Serges, Grèpons, Voiles	
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75		neuveauté pure laine, pour robes et costumes, 1 m. 20, val. 1 f. 50 le mètre..... 1 75	
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 75			
		Matelas laine pays, capitonnés, re- couv. cou-til beige belle qualité..... 13 50			
		Sommiers élastiques à bourrelets prot- ect., vendu au l. de 30 fr..... 14 7			

HEUSE
VERNAT
rue du Doyenné et de la
(Georges) LYON

Chambres indépen-
surrée — Consulta-
ts par correspon-
— CAMPAGNE à PRO-
e pour les Pension-
RES.

[illegible]

S

CH

RES

1891

RES

E-CHASE

Charbonnier

V

A

HE

PEN

SPEC

50

CH. BRUNO
A LYON

La Maison se recommande par
l'excellente qualité de ses

ROUGES & BLANCS

s demandes d'Echantillons et ses Commandes
S'ABONNER A LYON
Rue de Garland, 9